

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ORPC DU DISTRICT DE LAVAU-ORON

Procès-verbal de la séance du 25 juin 2020 à 19h Au Forum de Savigny

Présidence : M. Christophe Rebetez

1. Appel

Le Président ouvre la séance à 20h et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers et aux Membres du Comité de direction.

Nombres de délégué(e)s du pouvoir législatif présents : 11 délégué(e)s (58 voix).

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Bourg-en-Lavaux	Emmanuel Hug	6
Chexbres	Pascal Perriraz	3
Lutry	Patrick Sutter	11
Maracon	Daniel Jungen	1
Montpreveyres	André Kolly	1
Oron	Pierre-Vincent Baechler	6
Pully	Gérald Cuche	19
Rivaz	François Lahoda	1
Saint-Saphorin (Lx)	Philippe De Micheli	1
Savigny	Laurence Libal	4
Servion	Hermann Olivetta	2

Nombres de délégué(e)s de l'exécutif présents : 13 délégué(e)s (13 voix).

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Essertes	Marco Pelozzi	1
Forel (Lx)	Roger Cordey	1
Jorat-Mézières	Sonia Hugentobler	1
Maracon	Didier Fattebert	1

Montpreveyres	Frédéric Berner	1
Oron	Daniel Sonnay	1
Paudex	Jean-François Spring	1
Puidoux	Jean-Rémy Chevalley	1
Pully	Lydia Masméjan	1
Rivaz	Christophe Chappuis	1
Saint-Saphorin (Lx)	Marianne Mühlethaler	1
Savigny	Jean-Claude Rochat	1
Servion	René Padrun	1

Egalement présent : M. Patrick Favre, Cdt ORPC

Excusés :

Nombres de délégués du pouvoir législatif excusés ou absents :

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Belmont-sur-Lausanne	Claudine Gygi	4
Essertes	Marc Oran	1
Jorat-Mézières	Andréa Carbonara	3
Paudex	Céline Dillner-Reichen	2
Puidoux	Antoine Monod	3

Excusés :

Nombres de délégué(e)s du pouvoir exécutif excusés ou absents :

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Belmont-sur-Lausanne	Gustave Muheim	1
Bourg-en-Lavaux	Jean-Paul Demierre	1
Chexbres	Jean-François Chevalley	1
Lutry	Claire Glauser	1

CODIR : Madame Nathalie Greiner, Messieurs Gérald Fontannaz, Kilian Duggan et Jean-Claude Serex.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est mis en discussion.
La parole n'est pas demandée.

Sans remarques, l'ordre du jour est **accepté** à l'unanimité.

3. Assermentation

Le Président indique qu'il n'y a pas d'assermentation.

4. Acceptation du procès-verbal du 26 septembre 2019

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019 qui a été envoyée en même temps que la convocation pour cette séance, par courriel.

Il demande également s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

M. Gérald Cuche, délégué du pouvoir législatif de la commune de Pully :

Revient sur la demande de la commission de gestion et déplore que le planning des cours/autres n'ait pas été transmis comme demandé.

Il revient également sur le système de facturation des manifestations, le CODIR avait annoncé que le sujet serait traité fin 2019 avec le SSCM et demande si ce dernier a une réponse à communiquer ?

Le Président du Conseil Intercommunal :

Indique que le CODIR répondra au point 7, de l'ordre du jour.

Pas d'autres remarques. Le procès-verbal du 26 septembre 2019, sera archivé tel que présenté.

Le Président remercie son auteure et propose de passer au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

5. Communications du Bureau du Conseil

Le Président donne lecture d'un texte transmis par M. Gérald Cuche, délégué du pouvoir législatif de la commune de Pully :

Message à l'intention des personnes qui veillent sur nous tous.

Chers tous qui travaillez pour le confort et la sécurité de toute une population confinée et cela concerne principalement les seniors de notre chère région, le district de Lavaux-Oron.

Vous voilà mobilisés, pour notre sécurité, dans un espace que vous ne connaissez pas toujours et surtout dans un cadre sans sécurité optimale, en prenant des risques pour vous et vos proches. Si pour nous, seniors, cette période est très pénible, que dire de l'accompagnement et de la disponibilité de tout le personnel des administrations publiques, du personnel hospitalier, des vendeurs et vendeuses, de notre protection civile, de nos corps sécuritaires police et pompiers et j'en passe qui sans relâche remettent le travail sur le métier. Qu'est-ce qui fait que la « sauce » prend aussi bien ?

De nombreuses raisons viennent à mon esprit.

Primo : l'addition des compétences des personnes responsables qui sont impliquées dans les divers domaines d'activités de notre protection civile intercommunale.

Secundo : la grande disponibilité de chaque intervenant et la motivation de chacun et chacune des employés ou miliciens d'apporter sa contribution pour lutter contre le Covid 19.

Tertio : votre très fort plaisir d'offrir, et cela s'adresse à tout le personnel et les miliciens de notre protection civile, de l'écoute, de la sympathie et de l'émotion.

Quatro : votre capacité à innover, à sortir de votre train-train, être à l'écoute des besoins de notre population et surtout d'y répondre.

Pas évident de maîtriser tous ces éléments, je suis d'accord !

Mais vous avez compris une chose ô combien essentielle, vous pouvez avoir les personnes les plus compétentes du monde dans les domaines précédemment cités mais si vous n'avez pas les moteurs indispensables et immuables qui s'appellent la responsabilité, les compétences et la disponibilité, vous aurez de la peine à assurer vos missions.

Vous devez continuer à travailler pas seulement AVEC les autres mais surtout POUR les autres et vous l'avez bien compris.

Alors Mesdames et Messieurs, employés et miliciens de notre protection civile, UN GRAND MERCI de continuer à cultiver cette responsabilité, ses compétences et cette disponibilité, c'est vital pour notre population, c'est bon, ça fait du bien et cela rassure un grand nombre de nos habitants et principalement les seniors de nos communes.

Merci de votre attention.

Gérald Cuche

L'assemblée applaudit, le Président continue les communications du Bureau du Conseil.

Le bureau s'est réuni le 20 mai dernier, dans les locaux de l'administration communale de Forel (Lx), qu'il remercie pour son accueil et la mise à disposition de la salle. Les règles sanitaires en vigueur ont pu être respectées et l'ordre du jour pour ce soir établis et envoyé dans les délais.

Il indique qu'il faudra nommer la commission de gestion ce soir, comme indiqué dans l'art. 24, des statuts de l'association. La commission doit être nommée toute les années, comme demandé par la commission de gestion, les statuts vont être modifiés, afin d'élire cette commission pour la durée de la législature.

6. Communications du Comité de direction

Le Président du Comité de direction, M. Jean-Marc Chevallaz salue le Président et les membres du Conseil intercommunal et espère que toutes et tous ont bien passés cette période mouvementée dûe au COVID-19.

Il excuse Madame Nathalie Greiner, Messieurs Gérald Fontannaz, Jean-Claude Serex et Kilian Duggan, ce dernier est devenu papa depuis hier soir. Il félicite Monsieur Duggan, pour cet heureux évènement.

Le Président du CODIR, indique en réponse aux questions de M. Cuche, que le planning des cours va être transmis, il s'agit d'un « bug » interne.

Concernant la facturation des manifestations, le CODIR va en discuter lors de sa prochaine séance, qui aura lieu fin août. Un listing des manifestations a été fourni et il faudra établir un règlement.

Dates des séances du Conseil intercommunal : la prochaine séance aura lieu le 8 octobre 2020, en principe les dates sont fixées et annoncées à l'avance d'entente avec le bureau du Conseil.

M. Jean-Marc Chevallaz remercie l'assemblée de son attention.

7. Préavis n° 01-2020 – Comptes 2019

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

M. Gérald Cuhe, Rapporteur de la commission de gestion indique qu'il ne va pas donner lecture du rapport, comme ce dernier a été transmis par voie électronique dans le délai prescrit, ce qui a permis aux délégué(e)s d'en prendre connaissance. Il attire toutefois l'attention sur les divers points :

1. L'attribution de l'excédent de l'exercice 2019, à un fond de roulement monétaire avec contrainte que tout prélèvement sur ce fond sera validé par le conseil intercommunal.
2. Divers comptes présentent une augmentation de charges par rapport au budget. Si pour diverses raisons ces augmentations étaient justifiées pour l'exercice 2019, la COGEST souhaite qu'à l'avenir les montants mis au budget de l'année soient respectés et ne soient pas compensés par des non-dépenses dans d'autres comptes.
3. Concernant l'installation de défibrillateurs, dans les constructions et abris pouvant être sporadiquement loués, la commission recommande que lors de chaque location, pour des raisons de sécurité, un défibrillateur mobile soit à disposition dans les locaux loués.

Il termine en indiquant que la COGEST est à disposition pour tous complément d'information et laisse le soin au Président de lire les conclusions du rapport de gestion.

Le Président remercie la commission qui a œuvré à ce rapport et donne lecture des conclusions du rapport de gestion et ouvre la discussion. Il constate que la parole n'est pas demandée. Il clôt ce point de l'ordre du jour et passe au vote.

Le préavis n° 01-2020 – Comptes 2019

est accepté à l'unanimité.

8. Préavis n° 02-2020 – Rapport de gestion 2019

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

M. Gérald Cuhe, Rapporteur de la commission de gestion indique qu'il ne va pas donner lecture du rapport, comme ce dernier a été transmis par voie électronique dans le délai prescrit, ce qui a permis aux délégué(e)s d'en prendre connaissance. Il attire toutefois l'attention sur les divers points :

1. A la position no 9, de notre ordre du jour, relative à l'élection des membres de la COGEST. La commission souhaite, et cela nécessitera probablement une modification des statuts de l'association, que la commission de gestion soit élue pour la durée de la législature.

2. Le poste de responsable de la logistique, qui n'a pas été engagé en 2019, devrait faire l'objet d'une mise au concours et d'un engagement aussi vite que possible.
3. Concernant les officiers miliciens du service de piquet, la commission souhaite obtenir un retour d'expérience relatif à l'impact du retrait de la gestion en binômes des services de piquet et ceci avant la prise de décision dans l'établissement du budget 2021, de l'Association.
4. Les membres de la commission de gestion, souhaitent pouvoir obtenir le tableau des services d'instructions et d'engagements et d'être avisés de l'organisation des cours d'une certaine importance, afin d'avoir la possibilité de se rendre sur le terrain de l'engagement.
5. Cela concerne l'avenir avec la révision totale sur la protection de la population et la protection civile, la commission est plutôt inquiète. Notre société n'est pas invincible, on en a la preuve. Ce qui entre autres nous a sauvés durant cette première vague, c'est le service de milice de notre protection civile. La commission ose espérer que suite à ce que nous avons vécu, le statut d'astreint sera valorisé, et que les bonnes décisions seront prises.

Il termine en indiquant que la COGEST est à disposition pour tout complément d'information et laisse le soin au Président de lire les conclusions du rapport de gestion.

Le Président remercie la Commission qui a œuvré à ce rapport et donne lecture des conclusions du rapport de gestion et ouvre la discussion. Il constate que la parole n'est pas demandée. Il clôt ce point de l'ordre du jour et passe au vote.

**Le préavis n° 02-2020 – Rapport de gestion 2019
est accepté à l'unanimité.**

9. Election des membres à la commission de gestion

Le Président indique que comme mentionné dans les statuts à l'art. 24 et spécifié clairement dans le rapport de gestion. Il faut réélire la commission de gestion, il indique avoir pris contact avec les membres actuels de la commission de gestion ; Messieurs Raynald Cordey, Daniel Sonnay et Gérald Cuche, ainsi que la suppléante, Madame Florence Gross, qui sont tous/toute d'accord de continuer.

Il demande s'il y a des autres candidatures et constate que ce n'est pas le cas.

Le Président propose de les élire par acclamations.

**Les membres de la commission de gestion sont :
Messieurs Raynald Cordey, Daniel Sonnay et Gérald Cuche.
Madame Florence Gross, suppléante.**

10. Présentation de l'engagement COVID 19 (Cdt de l'ORPC Lavaux-Oron)

Le Président passe la parole au Commandant, M. Patrick Favre.

M. Patrick Favre, Cdt ORPC fait une présentation de l'engagement de la PC durant le COVID-19

Le Président remercie le Commandant pour cette présentation et félicite la PC pour son travail et son engagement. L'assemblée applaudit.

11. Divers et Propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion

M. André Kolly délégué du pouvoir législatif de la commune de Montpreveyres :

Se dit fier et content de l'engagement de la protection civile, mais constate que l'engagement militaire durant cette période du COVID-19, a beaucoup plus été relevé dans la presse que la protection civile, il trouve cela dommage. Il faut absolument transmettre le message que la protection civile a beaucoup œuvré durant cette période, elle est d'une grande utilité.

M. Jean-Rémy Chevalley délégué du pouvoir exécutif de la commune de Puidoux :

Remercie vivement la protection civile pour son travail. Il fait le constat que la contribution d'entretien est tombée en 2018, alors que le changement au législatif était effectif depuis le 1^{er} juillet 2019. Pourquoi, ne pas avoir droit à la moitié de cette contribution pour l'année 2019.

Il indique également, qu'une ligne téléphonique a été installée dans l'abri PC situé dans sa commune. La commune reçoit chaque mois, la facture de l'abonnement téléphonique, il demande au CODIR de regarder qui doit payer cet abonnement. La réponse peut attendre la prochaine séance si jamais.

M. Jean-Marc Chevallaz, Président CODIR :

Indique que les réponses aux questions seront envoyées directement par écrit à la commune de Puidoux.

M. Daniel Sonnay délégué du pouvoir exécutif de la commune d'Oron :

Félicite son collègue, M. Cuche pour son engagement.

Félicite également, la protection civile et constate que c'était un beau test pour cette nouvelle entité. Il ne faut pas faire de concours de popularité entre la protection civile et l'armée selon lui.

Il revient sur la désinfection des classes d'école demandée par la Conseillère d'Etat, le service de conciergerie était très surchargé, la commune a demandé à la protection civile de venir en

renfort, la réponse a été négative comme elle était en cours de démobilisation. Il fait part d'un manque de souplesse à ce niveau-là.

Au nom du bureau, Le Président remercie la commune de Savigny pour la mise à disposition de la salle et indique qu'il n'y aura pas d'apéritif après l'assemblée. Il souhaite à toutes et tous un bel été et une bonne soirée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h30.

Le Président		La Secrétaire
Christophe Reber		Lorraine Bard
		

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers
- Aux Membres du Comité directeur
- A la Préfecture
- A la Bourse d'Oron, Madame Ariane Jordan
- Au Commandant